

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date de la première convocation

07/11/2025

Date d'affichage de la première convocation

07/11/2025

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'occasion de la réunion du 13 novembre 2025 à 20h30, le conseil municipal a nouveau été convoqué pour la réunion le 19 novembre 2025 à 20h30.

Date de la seconde convocation

14/11/2025

Date Affichage de la seconde convocation

14/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE DE SEANCE
9	4	4	1	PICHEYRE. V

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VAILLS Serge, Premier Adjoint,

Présents : S. VAILLS, V. PICHEYRE, J. CORREIA, R. VILALTA

Absents : P. PETITQUEUX, P. MIRAN, A. COMPAGNON, J. LAUBRAY

Procurations : F. BADIE à R. VILALTA

Objet de la Délibération :

TARIFS FORFAITS STATION DE SKI ALPIN DE FORMIGUÈRES 2025-2026 (TRIO PYRENEES)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'annexe à la présente délibération : grille tarifaire station de Formiguères 2025-2026

CONSIDERANT que la mairie de Formiguères a délégué à TRIO la gestion de la station alpine de Formiguères via Concession de type Délégation de Service Public ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Premier Adjoint,

Il est proposé au conseil municipal de voter la politique tarifaire pour la station de Formiguères (Trio Pyrénées) pour la saison d'hiver 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

DE VOTER pour la politique tarifaire de la station de Formiguères pour la saison d'hiver 2025-2026 conformément au document annexé,

D'AUTORISER le Premier Adjoint à signer tout document en ce sens.

Monsieur le Premier Adjoint est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 19/11/2025

Le Premier Adjoint,
S. VAILLS



Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Annexe 1 : Grille tarifaire

TRIO PYRENEES**TARIFS PUBLICS HIVER 2025 2026**

PRIX TTC

Montées Uniques		
1 Aller/Retour Piéton ou raquettes		9,50 €
1 Montée Skis de Rando - haut du domaine		13,50 €
Forfaits Heures		
2 Heures Espace débutant		18,50 €
2 Heures Espace débutant + 1 montée télésiège		24,50 €
2 Heures consécutives Tarif Normal		31,50 €
2 Heures consécutives Tarif Réduit *		29,00 €
4 Heures consécutives Tarif Normal		34,00 €
4 Heures consécutives Tarif Réduit *		31,50 €
Forfaits Journaliers		
Journée Tarif Normal		39,50 €
Journée Tarif Réduit *		36,50 €
Journée Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **		36,50€/Pers
Journée carte mobilité inclusion (-30%) + 1 accompagnant		28,00 €
1 Jour snowfood ski + formule (restaurant) (Entrée + plat ou plat + dessert + boisson froide sans alcool)		49,50 €
1 Jour snowfood ski + formule (snacking) (Sandwich froid + frites + boisson froide sans alcool)		46,00 €
Forfaits 2 jours consécutifs		
2 Jours Tarif Normal		77,00 €
2 Jours Tarif Réduit *		71,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **		71,00€/pers
Forfaits 3 jours consécutifs		
3 Jours Tarif Normal		115,00 €
3 Jours Tarif Réduit *		105,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **		105,00€/pers
Forfaits 4 jours consécutifs		
4 Jours Tarif Normal		150,00 €
4 Jours Tarif Réduit *		135,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **		135,00€/pers
Forfaits 5 jours consécutifs		
5 Jours Tarif Normal		184,00 €
5 Jours Tarif Réduit *		165,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **		165,00€/pers
Forfaits 6 jours consécutifs		
6 Jours Tarif Normal		218,00 €
6 Jours Tarif Réduit *		194,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **		194,00€/pers
Journée supplémentaire consécutive au 6 jours		32,00 €
Forfaits Saison***		SAISON PROMO DU 01/10/25 AU 30/10/2025
Saison Tarif Normal	553,00 €	470,00 €
Saison Tarif Réduit *	511,00 €	434,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	511,00€/pers	434,00 €
Forfaits Premium*** (été + hiver)		PREMIUM PROMO DU 01/10/25 AU 30/10/25
Premium Tarif Normal (Ski + VTT)	673,00 €	572,00 €
Premium Tarif Réduit* (Ski + VTT)	630,00 €	535,00 €
Pack Famille Premium* (Ski + VTT)	630,00 €	535,00 €
Forfait Saison FreeRando		
Saison Skis de randos (1 montée au sommet de chaque station par jour)		140,00 €
Assurances		
Assurance Optionnelle / jour		3,50 €
Assurance Optionnelle Saison		50,00 €
Ski Card	Carte individuelle rechargeable en caisse, sur internet ou aux automates	1,50 €

* Tarif réduit : Enfants de -18 ans, Etudiants -25 ans (carte étudiant valide obligatoire), sénior 65 à 74 ans CNI

** Tarif Famille : minimum 3 personnes, maximum 2 adultes

*** Forfaits saison : Fastpass inclus

Nos VIP : Enfants de -5ans et séniors de 75 ans et + (carte d'identité nationale obligatoire à la délivrance)

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 27/11/2025



ID : 066-21660825-20251119-2025_D090-DE